



Ville de Bouxwiller

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 août 2020

Conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27 Présents : 26 Procurations : 0

Sous la Présidence de M. Patrick MICHEL, Maire

Présents : M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint - Mme HAMM Danielle, 2^e Adjointe - M. COMARTIN Fabrice, 3^e Adjoint - Mme LANDOLT Séverine, 4^e Adjointe - M. SUTTER Mathieu 5^e Adjoint- M. REIXEL Jean-Luc, Maire-délégué d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - Mme ACKER Danielle - Mme AUFFINGER Bernadette - Mme BRUMM Martine - Mme CHABERT Anne - Mme GARCIA Frédérique - M. GERARD Roger - M. GONC Timur - Mme LUGARDON Marguerite - Mme MEHL Louisa - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - M. GOETZ Albert - Mme LAFORGUE Valérie - M. SCHAFF Bernard

Membre absent excusé : M. BREHM Pierre

Membre absent non excusé :

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

M Fabrice Comartin est désigné en qualité de secrétaire de séance et chargé à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

Point 2 : Compte-rendu de la séance du 9 juillet 2020

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 juillet 2020. Aucune remarque n'étant exprimée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point 3 : Déclaration d'intention d'aliéner

1) Dossier N° 0037 : Bâti 1, Rue des Cerisiers à Griesbach-le-Bastberg

* Section : 32

* Parcelle : 152/99

* Superficie totale : 7,13 ares

* Prix de vente : 365 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

2) Dossier N° 0041 : Bâti 63 A, Grand Rue à Bouxwiller

* Section : 8

* Parcelle : 159 ; 261 ; 262 ; 322

* Superficie totale : 13,76 ares

* Prix de vente : 230 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 4 : Rénovation du préau et de la bibliothèque de l'École Élémentaire Marguerite Thiebold de Bouxwiller

Lors de la séance du 9 janvier 2020, le Conseil Municipal a validé le plan de financement d'un projet de rénovation du préau et de la bibliothèque de l'École Élémentaire de Bouxwiller. Ce programme, qui fait suite à des travaux d'extension (2006-2007) puis des travaux de rénovation (2016-2017), a fait l'objet d'une demande de subvention DETR (Dotation d'Equilibre des Territoires Ruraux) qui a été acceptée.

Les objectifs du projet présenté en janvier étaient les suivants :

- rénover le préau et garantir son étanchéité,
- améliorer la performance thermique de la Bibliothèque Centre de Documentation et les raccordements aux réseaux (chauffage, fibre optique, eau, assainissement)
- rafraichir les murs intérieurs,
- travailler en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France pour garantir une bonne insertion du projet avec le patrimoine environnant.

Après une concertation récente avec les enseignants, le projet a été modifié afin de répondre à deux nouveaux besoins :

- doubler la superficie du préau afin d'accueillir l'ensemble des élèves à l'abri lors des récréations ou d'activités sportives les jours de pluie,
- déployer la fibre optique dans l'ensemble des salles de classe.

Un nouveau plan de financement a été élaboré, pour intégrer ces modifications :

**Rénovation du préau et de la
Bibliothèque Centre de Documentation
de l'Ecole Élémentaire de Bouxwiller**

Dépenses	Hors Taxes
Travaux	300 000,00 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre et frais annexes	47 000,00 €
Total	347 000,00 €

Recettes	Hors Taxes
DETR 21%	73 500,00 €
Fonds de Solidarité Communale 20%	69 400,00 €
Ville de Bouxwiller 59%	204 100,00 €
Total	347 000,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce pour la réalisation de cette opération modifiée et valide l'actualisation de son plan de financement,
- autorise le Maire à solliciter les subventions inhérentes à ce projet,
- autorise le Maire à signer l'ensemble des marchés liés à ce chantier et leurs éventuels avenants.

Point 5 : Création d'un poste d'adjoint administratif contractuel

Le service urbanisme connaît un surcroît d'activité lié notamment aux suites de la période de confinement du printemps dernier. Par ailleurs, l'acquisition d'un logiciel pour la gestion des cimetières engendre des travaux importants de saisie et d'actualisation de données, qui nécessitent de mobiliser un agent durant plusieurs semaines.

Afin de pallier à cet accroissement temporaire d'activité, le Conseil Municipal décide par 26 voix pour et 1 voix contre (Albert Goetz), de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe, à temps complet, pour la période du 31 août 2020 au 30 novembre 2020.

Point 6 : Création d'un poste d'Adjoint technique territorial contractuel

Le Service Technique est confronté, depuis plus d'un an, à des difficultés d'organisation en raison de l'absence pour longue maladie d'un agent électricien. Pour pallier ces difficultés persistantes, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins deux abstentions (Albert Goetz et Bernard Schaff), de créer un poste d'Adjoint technique territorial à temps complet, pour une durée d'un an, à compter du 7 septembre 2020.

Point 7 : Désignation des délégués au Syndicat du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

Lors de la séance du 4 juin 2020, le Conseil Municipal avait désigné Monsieur Patrick Michel en tant que délégué au Syndicat du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et à la Cellule Patrimoniale du Syndicat du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Monsieur Patrick Michel ayant été désigné depuis pour représenter la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre dans cette même instance, il est proposé de nommer à sa place un autre représentant du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal se prononce pour ce changement et décide à l'unanimité moins une abstention (Freddy Staath), de nommer M Freddy Staath délégué de la commune au Syndicat du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et à la Cellule Patrimoniale du Syndicat du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Point 8 : Désignation du représentant de la Commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre

Suite au renouvellement du Conseil communautaire Hanau-La Petite Pierre, le Conseil Municipal est appelé à désigner son représentant auprès de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2016, portant création de la communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre issue de la fusion de la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre et de la communauté de communes du Pays de Hanau,

Vu la délibération n°6D du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 créant une commission locale d'évaluation des charges transférées,

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant,

A l'unanimité moins une abstention (Patrick Michel), le Conseil Municipal décide de nommer Patrick Michel comme représentant de la Commune de Bouxwiller à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Hanau-La Petite Pierre.

Point 9 : Avenant au marché de travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration et réhabilitation de l'ancienne à Bouxwiller

Lors du Conseil Municipal du 9 juillet 2020, le Conseil Municipal s'est prononcé pour la modification de la filière de traitement des boues de la future station d'épuration en cours de construction à Bouxwiller. Il a été retenu la possibilité de produire des boues liquides (épaississement) ou pâteuses (déshydratation), afin d'être en mesure de faire face à d'éventuelles interdictions d'épandage de boues liquides, comme c'est le cas actuellement dans le contexte pandémique. Le choix technique retenu a été celui d'une centrifugeuse, qui permet à la fois d'épaissir les boues ou de les déshydrater. Le surcoût de cette option par rapport au marché initial, s'élève à 275 830 € HT.

Suite à cette orientation technique, les réflexions se sont approfondies en vue d'optimiser les coûts d'une double filière de traitement des boues. Des études complémentaires révèlent que cette souplesse de fonctionnement recherchée, peut également être apportée par une presse à vis, qui présenterait des coûts de fonctionnement moindre (de l'ordre de 9 800 € par an par rapport à l'option précédente).

Le surcoût d'investissements par rapport au marché initial, de cette presse à vis sont de 310 000 € HT, soit une plus-value de près de 35 000 € HT par rapport à la solution validée lors du Conseil Municipal du 9 juillet. Mais les économies réalisées sur les frais de fonctionnement devraient permettre un retour sur investissement rapide d'un peu plus de 3,5 années.

Outre ce choix technique pour la déshydratation ou l'épaississement des boues, les travaux préparatoires du chantier ont induit deux surcoûts : Le premier, de 4 020 € HT, en raison du déplacement nécessaire du réseau d'alimentation en eau potable de la station d'épuration, qui n'était pas cartographié. Le second, en raison de la découverte d'amiante sur des conduites enterrées, qui engendre un surcoût d'évacuation et de traitement, de 17 110 € HT.

Un avenant comprenant trois postes de dépenses tel que détaillé ci-dessous est donc nécessaire :

	Montants HT	Montants TTC
Déshydratation et épaissement des boues à l'aide d'une presse à vis	309 950,00	371 940,00
Dévoisement branchement eau potable	4 020,00	4 824,00
Dépose et désamiantage des réseaux amiantés	17 110,00	20 532,00
Montant total de l'avenant n°1 modifié	331 080,00	397 296,00

Avenant travaux d'aménagement d'une nouvelle station de traitement des eaux usées et de réhabilitation de l'ancienne

Sogea		
	Montants HT	Montants TTC
Montant initial du marché	2 755 000,00	3 306 000,00
Montant de l'avenant (12%)	331 080,00	397 296,00
Montant total	3 086 080,00	3 703 296,00

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce pour une modification du programme des travaux et le choix d'une presse à vis pour la déshydratation ou l'épaississement des boues,
- autorise le Maire à signer avec la société Sogea l'avenant détaillé ci-dessus, d'un montant total de 331 080 € HT, en lieu et place de celui de 275 830 € HT présenté en séance du Conseil Municipal du 9 juillet 2020,
- autorise le Maire à solliciter les subventions inhérentes à cette opération.

Cette délibération annule et remplace celle du 9 juillet 2020.

Point 10 : Création d'un poste d'activités accessoires

Pour permettre la rémunération de la personne titulaire du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, employée par la CCHLPP, assurant la direction de la musique municipale et intervenant en musique dans le cadre du programme « Musique à l'École », le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- se prononce pour la création d'un poste d'activités accessoires pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 6 juillet 2021,
- fixe sa rémunération à l'indice brut 684, indice majoré 569,
- fixe le coefficient d'emploi suivant :
 - 4,25/35^{ème} pour la direction de la Musique Municipale,
 - 4,5/35^{ème} pour les interventions dans le cadre du programme « Musique à l'École »,
- autorise le Maire à payer des heures complémentaires qui pourraient être effectuées en cas de nécessité de service durant l'année scolaire 2020/2021.

Cette délibération annule et remplace le point A « poste d'activités accessoires » de la délibération du 9 juillet 2020.

Point 11 : Désignation des délégués de la commune de Bouxwiller au SDEA

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en prolongement du renouvellement des conseils municipaux de mars 2020, il convient de désigner les représentants siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5721-2 ;

VU les Statuts du SDEA et notamment ses articles 9, 11 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3 000 habitants disposant d'autant de voix que de compétences transférées ;

CONSIDERANT la proposition de désigner un (e-des) délégué(e-s) commun(s) représentant les différentes compétences du cycle de l'eau à l'appui d'une concertation Commune - Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;

CONSIDERANT que ce(s) délégué(e-s) commun(s) pourra(ont) être issu(e-s) du Conseil Municipal ou du Conseil Communautaire (ou du Comité Directeur) ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins deux abstentions (Patrick Michel et Marc Meyer), de désigner en application de l'Article 11 des Statuts du SDEA, pour la compétence assainissement :

- Monsieur Patrick Michel pour la Commission Locale de Dettwiller et environs
- Monsieur Marc Meyer pour la Commission Locale de la Zinsel du Sud.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,